



Mesdames les Conseillères nationales
Messieurs les Conseillers nationaux

Concerne : Modification de la loi sur le blanchiment d'argent – projet 12.065

Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux,

Le 21 mars 2013, vous allez vous prononcer sur la modification de la loi sur le blanchiment (projet 12,065). Il est extrêmement important que le Conseil national rejette ce texte. Dès lors nous vous invitons à soutenir la proposition du Conseiller national Yves Nidegger visant à rejeter ce texte et ce, pour les raisons suivantes :

1ère raison : LES MENACES du GAFI et du Groupe Egmont

En juillet 2011, le Groupe Egmont menace d'exclusion le MROS (Money Laundering Reporting Office-Switzerland, bureau suisse de communication en matière de blanchiment d'argent) si, dans le délai d'un an, celui-ci ne change pas notre législation, pour "mieux collaborer".

Chronologie des événements (vitesse de capitulation) :

Le 18.01.2012 Le MROS présente un projet de loi qui prévoit :

- 1° la collecte d'informations auprès des intermédiaires financiers
- 2° l'échange d'information avec les cellules de renseignements financiers étrangères
- 3° la convention de coopération avec les homologues étrangers

Le 27 juin 2012, le Conseil fédéral approuve le message relatif à la modification de la LBA.

Début juillet 2012, soit juste avant l'échéance de l'ULTIMATUM, le MROS contrôle le contenu du texte du CF pour voir s'il est conforme à leurs exigences.

Le 11 décembre 2012, le Conseil aux Etats adhère au projet.

Le 21 mars 2013, ce sera votre tour, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux de le valider. Cette loi n'a rien à voir avec le blanchiment d'argent ou le terrorisme mais avec la traque aux citoyens ordinaires, orchestrée par une internationale fiscale qui dicte ses propres règles. Voter ce texte au titre qu'il n'y a pas d'alternative est totalement irresponsable. Il y a toujours l'alternative de résister.

Ce texte doit être rejeté car il n'est pas question de céder au chantage. Il faut cesser de capituler !

Dans la foulée, au vu des menaces clairement proférées contre elle, la Suisse doit immédiatement retirer le MROS du Groupe Egmont. De toute façon, si le parlement ne signe pas le texte prévu par le Groupe Egmont, le MROS sera de toute façon exclu ; cela nous évitera ainsi la honte de nous voir flanquer dehors.

Il serait bon aussi de recadrer le rôle du MROS pour le cantonner à de vraies affaires criminelles qui réclament une coopération internationale quitte à remplacer au besoin le Directeur du MROS.

2ème raison : LA MANIPULATION DONT VOUS ETES VICTIMES

Le Groupe Egmont a habilement inclus dans son texte quelques mots anodins, dont personne ne comprend véritablement la teneur : "le crime précurseur au blanchiment d'argent". Ce projet essaie de vous inciter à une amélioration de la lutte contre le terrorisme, alors qu'en réalité elle vise à échanger des informations sur tous les citoyens.

Grâce à la faiblesse de notre Conseil fédéral, le GAFI a réussi à gommer nos nuances séparant l'évasion et la fraude fiscale. Il en a profité, lui aussi, pour préciser que les délits fiscaux devront être traités à l'avenir comme des "CRIMES PRECURSEURS AU BLANCHIMENT D'ARGENT". Ainsi, il amalgame la simple évasion fiscale au terrorisme.

En approuvant ce texte, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux, contrairement à la protection de notre sphère privée garantie par notre Constitution, vous autorisez un organisme helvétique à communiquer le nom d'individus n'ayant rien à voir avec la criminalité organisée. Pire vous donnez les moyens à cet organisme de venir chez les intermédiaires financiers chercher au hasard des informations qu'ils n'ont pas sur des individus qu'ils ne connaissent même pas.

Il en résulte un double problème de violation de la Constitution et de sécurité pour tous les clients et les intermédiaires financiers, également contaminés par ce terrorisme !

Nous recommandons de REJETER CE TEXTE avec toute la détermination et l'unanimité que vous pourrez.

NOTRE ACTION pour ce 21 mars 2013 porte sur 3 points :

1° Un support unanime derrière Yves Nidegger pour soutenir sa PROPOSITION DE REJETER CE TEXTE

2° Un RETRAIT IMMEDIAT DU GROUPE EGMONT

3° Une LIMITATION DES INTERVENTION DU MROS à des informations touchant la vraie criminalité organisée

Soit il y a crime, soit il n'y a pas crime. Il faut effacer cette notion de crime précurseur à un crime. La loi actuelle sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) est tout à fait satisfaisante pour gérer les problèmes de blanchiment et que tout fonctionne bien depuis sa mise en place en 1997.

Swissrespect, le 19 mars 2013